

**10 novembre 2022**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLEY, Président.

**Date d'affichage de la convocation** : 3 novembre 2022

**Présents** : **Bazoges-en-Pailers** : Jean-François YOU – **Les Brouzils** : Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – **Chauché** : Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – **Chavagnes-en-Pailers** : Xavier BILLAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN – **Essarts en Bocage** : Arnaud BABIN, Fabienne BARBARIT, Emmanuel LOUINEAU, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD – **La Merlatière** : Philippe BELY – **La Rabatelière** : Jérôme CARVALHO – **Saint-André-Goule-d'Oie** : Jacky DALLEY, Catherine SOULARD – **Saint-Fulgent** : Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON

**Excusés** : **Chavagnes-en-Pailers** : Annie MICHAUD donne pouvoir à Stéphanie VALIN – **La Copechagnière** : Annie NICOLLEAU donne pouvoir à Jacky DALLEY – **Les Brouzils** : Jacqueline BLAIN donne pouvoir à Emilie DUPREY – **Essarts en Bocage** : Caroline BARRETEAU donne pouvoir à Fabienne BARBARIT, Nathalie BODET donne pouvoir à Freddy RIFFAUD, Pierrette GILBERT donne pouvoir à Cathy PIVETEAU, Yannick MANDIN donne pouvoir à Emmanuel LOUINEAU – **Saint-Fulgent** : Sophie MANDIN donne pouvoir à Jean-Luc GAUTRON

**Secrétaire de séance** : Nicolas PINEAU

En exercice : 30  
Présents : 22  
Votants : 30  
Quorum : 16

**N° 281-22 – Tarifs 2023 de la redevance assainissement collectif du territoire**

Vu la délibération n° 325-18 sur le transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes,

Considérant que chaque année, les délégataires ont besoin de connaître les tarifs de l'assainissement de l'année N+1 au 15 novembre de l'année N, pour établir les prochaines facturations.

Considérant qu'une étude tarifaire a été réalisée par un cabinet extérieur afin d'harmoniser les redevances assainissement actuelles,

Considérant que le conseil d'exploitation du 6 octobre 2022, après avoir étudié plusieurs scénarios, propose de retenir le scénario ci-dessous :

Date de fin de convergence	2028 2032 pour Boulogne
Plafonnement part fixe	29%
Prix au m3 nécessaire (€ HT)	2,15

Considérant que le scénario retenu permet de débiter la convergence tarifaire en 2023, avec un tarif harmonisé à 2,15 € HT en 2028 sur l'ensemble du territoire, sauf pour Boulogne qui atteindra ce montant en 2032.

Considérant que ces tarifs procureront des recettes permettant de financer l'ensemble des travaux préconisés dans le cadre du PPI et de prévoir les futurs investissements (station des Essarts, Saint Fulgent...).

Considérant que depuis la prise de compétence par la Communauté de communes, l'ensemble les tarifs des communes sont restés stables.

Considérant que les tableaux suivants reprennent les tarifs s'appliquant à compter du 1er janvier 2023 :

Communes en régie :

			2023
Régie	Bazoges en Paillers	Abonnement	45,0008 €
Régie	Bazoges en Paillers	Consommation	1,6361 €
Régie	Boulogne	Abonnement Collectivité	27,7585 €
Régie	Boulogne	Consommation Collectivité	1,2816 €
Régie	St Fulgent	Abonnement	62,0583 €
Régie	St Fulgent	Consommation	1,4731 €
Régie	Chavagnes en Paillers	Abonnement	70,3259 €
Régie	Chavagnes en Paillers	Consommation	1,6123 €
Régie	Oie / Ste Florence	Abonnement	61,3827 €
Régie	Oie / Ste Florence	Consommation	1,4625 €
Régie	La Rabatelière	Abonnement	47,4240 €
Régie	La Rabatelière	Consommation	1,2896 €
Régie	Les Brouzils	Abonnement	62,3090 €
Régie	Les Brouzils	Consommation	1,4456 €
Régie	Saint André Goule d'Oie	Abonnement	60,3493 €
Régie	Saint André Goule d'Oie	Consommation	1,3779 €
Régie	ZA St Fulgent	Abonnement	91,2934 €
Régie	ZA St Fulgent	Consommation	1,6698 €
Régie	ZA Chavagnes en Paillers	Abonnement	91,2934 €
Régie	ZA Chavagnes en Paillers	Consommation	1,6698 €
Régie	ZA Chauché	Abonnement	99,2340 €
Régie	ZA Chauché	Consommation	1,6698 €
Régie	ZA mongie	Abonnement	70,7812 €
Régie	ZA mongie	Consommation	1,6287 €

Communes en DSP :

			2023
DSP	Chauché	Abonnement Collectivité	47,4700 €
DSP	Chauché	Consommation Collectivité	0,7920 €
DSP	La Copechagnière	Abonnement Collectivité	55,7048 €
DSP	La Copechagnière	Consommation Collectivité	0,6394 €
DSP	La Merlatière	Abonnement Collectivité	26,0154 €
DSP	La Merlatière	Consommation Collectivité	0,7507 €
DSP	Les Essarts	Abonnement Collectivité	46,1279 €
DSP	Les Essarts	Consommation Collectivité	0,6409 €

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 6 octobre 2022,

**Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'entériner les tarifs d'assainissement au titre de l'année 2023 tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme, le 11 novembre 2022

Le Président,  
Jacky DALLEY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).